

Vous êtes ici : Page d'accueil > Les vaccins protègent votre enfant !

LES VACCINS PROTÈGENT VOTRE ENFANT !

09.02.12



Vacciner votre enfant est la meilleure façon de le protéger contre certaines maladies. Mais qu'est-ce qu'un vaccin ?

C'est un médicament qu'on reçoit quand on est en bonne santé !

Le vaccin contient des parties de microbes ou des microbes tués ou rendus inoffensifs d'une ou plusieurs maladies. Sous cette forme, les microbes contenus dans les vaccins stimulent efficacement le système immunitaire, sans provoquer la maladie.

La plupart des vaccins sont administrés par piqûre. Ils protègent contre certaines maladies infectieuses provoquées par des microbes répartis en deux grands groupes, virus et bactéries.

Le développement d'un vaccin nécessite beaucoup de recherches afin qu'il soit le plus efficace possible et qu'il n'entraîne pas d'effets secondaires

De façon très exceptionnelle, il arrive néanmoins qu'une réaction d'intolérance au vaccin se déclenche dans les minutes qui suivent l'injection.

C'est pourquoi l'équipe médicale de la consultation ONE vous engage à rester dans ses locaux pour une durée de 10 à 15 minutes après l'administration du vaccin. Toutes les consultations disposent du matériel permettant d'intervenir alors en cas de besoin.

Les effets secondaires des vaccins sont contrôlés en permanence par l'Agence Fédérale des Médicaments et des produits de santé (AFMPS) notamment par le biais d'étiquettes autocollantes permettant la traçabilité.

Aucune étude internationale relative aux vaccins actuellement distribués en Belgique ne met en évidence d'effet secondaire de ces vaccins. Et jamais les vaccins n'entraînent les complications de la maladie contre laquelle ils protègent.

Légalement, en Belgique, une seule vaccination est obligatoire : celle contre la poliomyélite. Les autres (diphtérie, tétanos, hépatite...) sont cependant vivement recommandées.

Le calendrier de vaccination débute dès le plus jeune âge : votre enfant recevra donc son premier vaccin dès l'âge de 2 mois. Le médecin vous précisera la suite du calendrier à l'occasion de chaque visite.

Il est important de souligner que TOUS les enfants fréquentant un milieu d'accueil (crèche, accueillante, etc.) doivent être vaccinés selon les recommandations de l'ONE.

Quand on parvient à vacciner 90% des enfants, les microbes n'arrivent plus à circuler dans la population. Chez les personnes vaccinées, ils ne peuvent plus se développer; ils meurent donc avant d'avoir réussi à atteindre une personne non vaccinée. La chaîne de transmission est rompue, ce qui diminue les risques de contamination. Les enfants vaccinés protègent ceux qui pour diverses raisons n'ont pu l'être, leurs petits compagnons de crèche ou de classe (dans le cas de la rougeole, par exemple) mais aussi parfois leurs parents ou grands-parents (dans le cas du pneumocoque).

Les vaccins obligatoires pour fréquenter une collectivité d'enfants de moins de trois ans, sont ceux contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la méningite (à haemophilus influenzae b), la rougeole, la rubéole, les oreillons. Les vaccins contre le pneumocoque, la méningite à méningocoques C et l'hépatite B sont fortement recommandés.

On l'aura compris : non seulement les vaccins ne sont pas dangereux, mais en plus ils protègent votre enfant, tous les autres enfants et même leur famille !

Pour en savoir plus :

Vacciner : mieux comprendre pour décider !

Pourquoi dois-je vacciner mon enfant ? Des réponses à toutes vos questions !

Le rendez-vous des vaccins !

[<- retour vers page d'accueil](#)

[Contacts](#) [Coin Emploi](#) [Actualités ONE](#) [Air de familles](#)

Mentions légales | Copyright © 2010 ONE - Tous droits réservés | Plan du site